

Spécificité du chômage des femmes Specificity of Female Unemployment Carácter específico de la desocupación de las mujeres

Marie Hélène Saint-Pierre

Volume 14, numéro 2, octobre 1985

Démographie sociale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600569ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600569ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Pierre, M. H. (1985). Spécificité du chômage des femmes. *Cahiers québécois de démographie*, 14(2), 165–183. <https://doi.org/10.7202/600569ar>

Résumé de l'article

On ne peut aborder le chômage des femmes comme celui des hommes, car la situation que connaissent les femmes au sein de la famille et sur le marché du travail leur est particulière. La critique de la définition du chômage utilisée dans l'enquête sur la population active du Canada a conduit à proposer une nouvelle vision du chômage des femmes qui tienne compte de la situation dialectique vécue par les femmes à cause de leur double implication, dans la sphère de la reproduction et dans celle de la production économique. Ainsi, la prise en compte de l'organisation sociale de la reproduction et de son prolongement sur l'intégration des femmes au marché du travail a permis d'expliquer la spécificité du chômage des femmes selon trois niveaux : le poids des charges familiales, la perception sociale du rôle des femmes et les caractéristiques des emplois qu'elles occupent.

Spécificité du chômage des femmes

Marie Hélène SAINT-PIERRE*

Le chômage a été maintes fois analysé et on en trouve presque autant d'explications qu'il y a d'études sur le sujet. Cependant, peu d'études séparées ont été faites sur le chômage des femmes. Il est habituellement mesuré et analysé à partir de critères qui ont été élaborés pour les hommes. Pourtant, comme on le verra, la population active féminine présente des caractéristiques propres.

L'objet de ce texte est donc d'étudier le chômage des femmes comme phénomène spécifique lié à la place qu'occupent les femmes sur le marché du travail et au rôle particulier qui leur est dévolu dans la famille à cause de l'organisation sociale actuelle de la reproduction.

Cet article posera d'abord les éléments spécifiques du travail féminin. Suivront l'explication du concept de chômage utilisé dans l'enquête sur la population active du Canada et les problèmes qu'il soulève en regard de la conception et de la mesure du chômage des femmes. L'utilisation des données de l'EPA¹ permettra enfin d'illustrer les composantes de la spécificité du chômage féminin.

1. SPÉCIFICITÉ DU TRAVAIL DES FEMMES

Le capitalisme a maintenu et accentué la séparation des activités de survie de la collectivité (i.e. la production sociale) en deux sphères distinctes. La sphère de production économique est responsable de la production de biens et de services échangeables sur le marché. La sphère de reproduction, dont les coûts sont en grande partie supportés par la famille, englobe pour sa part le travail effectué au foyer pour la reproduction et l'entretien de la force de travail. La spécificité du travail des femmes doit donc être comprise dans l'articulation entre leur travail au foyer et leur travail dans la production économique.

* Centre de recherche sur les transports, Université de Montréal.

1. EPA est l'abréviation utilisée par Statistique Canada pour désigner l'Enquête sur la Population Active. Je l'emploierai également dans la suite de ce texte.

Au cours des trente dernières années, la participation des femmes à la production économique a plus que doublé, et on remarque que cette augmentation est surtout due au fait que les femmes mariées demeurent sur le marché du travail ou le réintègrent après un certain nombre d'années passées au foyer.

Plusieurs facteurs ont permis, et à la fois obligé, les femmes à une participation accrue au marché du travail. Ainsi, le rôle de la famille s'est modifié devant l'émergence d'autres intervenants tels l'appareil médico-sanitaire; de plus la réduction de la taille de la famille et sa constitution sur une courte période ont allégé la tâche reproductrice de la femme. La croissance du nombre de familles monoparentales dirigées par une femme, l'augmentation des divorces, l'augmentation des besoins économiques des familles² ont obligé les femmes à prendre un travail à l'extérieur. Une enquête récente sur les caractéristiques des travailleuses québécoises (Tram Van, 1980:85) indique que 83,4 % des répondantes travaillent pour des raisons économiques. Notons aussi que pour bon nombre de femmes, l'intégration au marché du travail traduit le besoin de sortir de l'isolement de la sphère de reproduction.

Cependant, l'augmentation des effectifs féminins sur le marché du travail ne s'est pas soldée par une participation des femmes à tous les secteurs de la production : «En 1980 au Canada, 60 % des femmes qui travaillaient étaient concentrées soit dans des emplois de bureau, de vente ou dans des emplois de services. On les retrouvait surtout dans les industries du secteur tertiaire, et particulièrement dans le commerce, les assurances, les finances et l'immobilier ainsi que dans les services» (Bellemare et Poulin Simon, 1983:122-123).

Cette concentration des femmes dans certains types d'emplois s'inscrit dans les derniers développements du capitalisme où la demande globale pour le travail s'est déplacée vers le secteur tertiaire, générateur d'une foule d'emplois peu qualifiés. Les femmes possédaient les qualités requises pour remplir ces tâches. Ainsi que le souligne Moynot (1978 : 154), le rôle différencié des parents dans le développement des enfants, l'éducation différente selon le sexe, la disposition réelle des formations professionnelles engendrent une différenciation des qualités physiques et psychologiques des forces de travail masculines et féminines. Il en est résulté la formation de ghettos d'emplois féminins qui se caractérisent par de faibles niveaux de qualification et de rémunération.

Cependant, malgré leur participation accrue au marché du travail, c'est encore principalement aux femmes que revient la responsabilité des tâches à effectuer dans la sphère de reproduction (Meissner et alii., 1975). Il importe donc pour caractériser le travail des femmes d'examiner la relation qui existe entre la persistance de leur rôle domestique et leur participation à la production économique.

2. Selon Johnson (1973), c'est le travail rémunéré des femmes qui a permis aux familles canadiennes de ne pas encourir une baisse de leur revenu.

D'abord, les responsabilités familiales qui incombent aux femmes déterminent dans une large mesure la quantité et la qualité du travail qu'elles peuvent effectuer sur le marché du travail, contribuant ainsi à leur concentration dans des emplois moins qualifiés et moins payés. En contrepartie, les emplois qu'occupent les femmes à cause de la nécessité de satisfaire à leur double rôle perpétuent la notion que le travail domestique leur est dévolu, les hommes ayant accès à de meilleurs emplois, en termes de salaires et de responsabilités.

Cette dialectique autour de l'activité des femmes a permis d'enfermer le travail féminin dans la problématique du travail d'appoint. Partant du postulat que la femme appartient habituellement à une unité familiale où le mari est le premier gagne-pain, le travail des femmes est considéré, du point de vue idéologique³, comme un travail «secondaire». On a ainsi pu surexploiter les femmes, confinées dans des secteurs d'emplois «féminins», en prenant pour base ce nouveau rapport employeur-employé : «Ainsi la division sexuelle du travail qui existe et perdure dans et par la structure familiale est reproduite sur le marché de l'emploi grâce à l'idéologie du «travail d'appoint» tout particulièrement qui découle de la conception du rôle de la «femme» dans la société» (Tardy, 1979:56).

Le travail des femmes est donc spécifique parce qu'il est largement tributaire de l'organisation sociale de la reproduction. Le rôle domestique qui incombe aux femmes détermine la quantité de travail effectuée par les femmes ayant charge de famille. Mais il détermine pour l'ensemble des femmes la nature des emplois qui leur sont accessibles de même que la nature du rapport qui les unit au marché du travail, à savoir que leur travail a un statut secondaire.

2. CONCEPT, DÉFINITION ET MESURE DU CHÔMAGE

Le concept de chômage véhiculé dans l'enquête sur la population active du Canada est essentiellement un concept d'ordre économique, censé traduire le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre. Ce concept est le résultat d'une suite de débats théoriques pour expliquer le chômage : théories de Keynes, traditionnelle, de la recherche, du capital humain, monétariste (Farral, 1973; Bellemare et Poulin Simon, 1983).

-
3. Selon Dandurand (1981 : 100-101), le rôle de pourvoyeur de l'homme n'est pas seulement désigné au sens qu'il est inscrit dans l'idéologie : il est inscrit dans l'économie où les femmes reçoivent en moyenne la moitié du salaire des hommes pour des tâches qui ne sont souvent que le prolongement de leurs activités de ménagères.

Toutefois, tel que le conçoit l'EPA, le chômage «est destiné à mesurer la partie inutilisée de l'offre de travail à un moment donné dans le temps, compte tenu des conditions d'emploi qui règnent sur le marché du travail» (Statistique Canada, 1979:6). En retenant cette définition, l'EPA privilégie l'offre de travail et, de ce fait, suppose indépendants à un élément près les facteurs de l'offre et de la demande. Cet élément fait intervenir le manque de renseignements concernant le marché du travail que subissent les personnes désireuses d'offrir leurs services (d'où la nécessité de recherche d'emploi).

Ainsi, d'après la définition de l'EPA, le facteur le plus déterminant du chômage est l'individu, ses caractéristiques et son comportement face à l'emploi. Ce comportement face à l'emploi se caractérise par le libre choix d'offrir ou non ses services sur le marché de l'emploi, comportement que l'on pourra mesurer par certains critères. En corollaire, en ne s'intéressant qu'à un des deux facteurs pouvant créer la situation de déséquilibre du marché du travail, on suppose l'existence d'un marché du travail unique, libre et non compartimenté, un réservoir global de demandes d'emplois où les conditions sont uniformes pour tous et partout.

La mesure du chômage, étroitement liée à cette définition, pose donc les critères de comportement auxquels l'individu doit satisfaire pour être considéré chômeur : être disponible durant la semaine de référence et être à la recherche «active» d'un emploi à un moment quelconque durant les quatre semaines précédant l'enquête.

La principale limite de cette définition du chômage et de la mesure qui en découle est de s'attacher à décrire et à quantifier uniquement l'offre de travail (les individus et leur comportement face à l'emploi). Ainsi se trouve masquée la dynamique du marché du travail qui relève, en majeure partie, de l'intervention des employeurs, lesquelles interventions sont responsables de la création et de la suppression des emplois.

Élaborée d'après une vision masculine, la définition du chômage est appliquée aux femmes. Pour les femmes seules, la définition s'applique de la même façon que pour les hommes (libre choix entre le travail et le loisir). Pour les femmes ayant charge de famille, on a ajouté une dimension nouvelle : les obligations familiales. Cet élément nouveau devient un choix supplémentaire quant à l'affectation de son temps, au même titre que les activités de loisir. Cette notion de libre choix qui domine la définition du chômage est particulièrement lourde de conséquences pour le chômage féminin (choix entre trois possibilités), car elle permet de concevoir le chômage des femmes sans faire référence, expressément et à sa juste place, à leur rôle particulier dans la famille. Or, ce rôle des femmes dans la famille est moins l'objet d'un choix de la part des femmes qu'une conséquence inhérente à l'organisation sociale de la reproduction qui, en leur attribuant la majeure partie des tâches de la sphère de reproduction, modifie le rapport des femmes au marché du travail.

Ainsi, l'explication du chômage qui peut être faite à partir d'une définition axée sur l'individu et son comportement face à l'emploi ne permet pas de questionner directement la dynamique du marché de l'emploi. Et comme cette dynamique s'exerce différemment, à certains points de vue, à l'égard des hommes et des femmes, l'existence de mécanismes particuliers de gestion de la force de travail féminine ne peut donc pas être saisie directement. Dans l'explication du chômage féminin, on ne peut donc aisément tenir compte de la discrimination à l'embauche et au licenciement que connaissent les femmes, de l'utilisation de la force de travail féminine dans les emplois moins qualifiés et moins rémunérés donc plus facilement interchangeables et compressibles, de la féminisation du travail à temps partiel qui s'avère être une forme d'embauche moins avantageuse et moins protégée.

Une vision différente du chômage des femmes nécessite donc d'abord de replacer l'importance des charges familiales dans la vie des femmes : à cause de l'organisation sociale de la reproduction, la responsabilité de ces tâches leur est dévolue, elle n'est pas choisie. Ainsi, les caractéristiques du chômage d'un bon nombre de femmes doivent être perçues comme la conséquence de leur implication exclusive au sein de la famille durant une certaine période. Pour d'autres, le chômage se situe à l'articulation entre la nécessité de remplir leurs charges familiales et la nécessité économique de trouver, ou de conserver, un emploi qui satisfasse à ce double rôle. Mais la vision du chômage n'est complète qu'en tenant également compte de l'organisation de la production. La spécificité du chômage des femmes se manifeste alors par des mécanismes particuliers d'utilisation et de gestion de la force de travail féminine. La main-d'oeuvre féminine est utilisée dans les ghettos d'emplois féminins et dans le travail à temps partiel, le statut de «travailleuses d'appoint» permet une gestion différente à l'embauche et au licenciement (discrimination, entre autres).

3. MÉTHODOLOGIE

L'illustration de la spécificité du chômage des femmes sera faite à partir de l'enquête sur la population active du Canada (EPA). Cette enquête est effectuée mensuellement auprès d'un échantillon de plus de 50 000 ménages. L'objectif premier de cette enquête est de classer la population de 15 ans et plus selon l'activité : occupé, chômeur ou inactif.

Les deux types d'analyse utilisés dans ce travail ont été réalisés à partir des micro-données de l'EPA. Cette source de données, sur bande magnétique, contient les résultats bruts de l'enquête (à quelques regroupements près). Elle est nettement plus souple que les données publiées, plus riche également car elle permet, quand on considère un mois en particulier, de distinguer certains flux de passage d'une situation vis-à-vis de l'activité à une autre. Aussi, dans le but de cerner le chômage des femmes en tant que phénomène dynamique impliquant des mouvements d'entrée et de sortie, le mois d'avril a été retenu parce qu'il s'avérerait être un des mois de l'année pour lequel la variation saisonnière était moins élevée.

L'analyse des stocks de chômeurs, volume mensuel de chômeurs résultant des mouvements d'entrée et de sortie du chômage, est effectuée en fonction de leur structure selon les flux d'origine (occupés ou inactifs avant de devenir chômeurs) en tenant compte de l'âge, du sexe et de la raison de cessation d'emploi. Cette catégorisation des chômeurs se rapproche de celle de Statistique Canada selon l'activité antérieure; cependant, des critères plus rigoureux ont été appliqués.

En effet, afin de répartir les chômeurs entre occupés et inactifs avant le chômage, Statistique Canada utilise la question : «Que faisait... immédiatement avant de commencer à chercher du travail, par exemple, travaillait, gardait la maison, allait à l'école ou autre chose ?». Ceux qui répondent «travaillait» sont classés occupés avant de devenir chômeurs; les autres étaient inactifs. La catégorisation que je présente est aussi basée sur cette question : sont également considérés inactifs avant le chômage, les chômeurs ayant répondu «gardait la maison», «allait à l'école» et «autre chose». Cependant, pour les chômeurs qui indiquent «travaillait», on a examiné s'il y avait adéquation entre leur durée de chômage et leur période sans emploi, afin de cerner de plus près certains passages à l'inactivité (au sens strict des définitions de l'EPA). Puisque les chômeurs qui travaillaient avant le chômage sont censés avoir commencé à chercher un emploi immédiatement après leur cessation d'emploi (sous réserve d'une courte période d'attente n'excédant pas quatre semaines), on a élaboré une hypothèse minimum de correspondance entre durée de chômage et période sans emploi pour déceler la présence de périodes d'inactivité chez certains de ces chômeurs.

Ainsi, un chômeur qui indique «travaillait» a connu une période d'inactivité si sa période sans emploi et sa période de chômage sont respectivement de :

sans emploi = 4-6 mois	et chômage < 15 semaines
sans emploi = 7-12 mois	et chômage < 28 semaines
sans emploi = 13-24 mois	et chômage < 52 semaines
sans emploi = 2-5 ans	et chômage < 53 semaines

À noter que les chômeurs dont l'emploi remonte à 6 ans et plus ont tous été considérés comme ayant connu une période d'inactivité, et que les chômeurs dont l'emploi remonte à moins de 4 mois ont tous été considérés comme n'ayant pas connu de période d'inactivité.

Pour l'analyse des stocks de chômeurs, les catégories (et sous-catégories, s'il y a lieu) sont donc les suivantes :

1. Chômeurs, occupés avant
2. Chômeurs, inactifs avant

Sous-cat.				
Catégorie	Travaillait	Tenait la maison	Allait à l'école	Autre
2.1 Retour, -1 an	X	X	X	X
2.2 Retour, 1-5 ans	X	X	X	X
2.3 Retour, +5 ans	X	X	X	X
2.4 Première entrée	X	X	X	X

Cette étude du chômage est conduite, dans un deuxième temps, sur le principe que la cessation d'emploi constitue un risque encouru par les travailleurs. La reconstitution partielle des deux flux résultant de la cessation d'emploi (occupé devenant chômeur et occupé devenant inactif) permet de calculer un quotient de cessation d'emploi (volume des cessations d'emploi provenant de chacun des deux flux rapporté à la population soumise au risque, les occupés). Elle permet aussi d'examiner l'aboutissement proportionnel des cessations d'emploi : vers le chômage ou vers l'inactivité. Ces outils d'analyse sont utilisés essentiellement dans un but de comparaison entre les sexes, selon diverses variables. Ainsi, bien que la reconstitution des flux ne soit que partielle (on obtient le volume des cessations d'emploi des deux semaines précédant l'enquête, non depuis l'enquête précédente, qui remonte à environ quatre semaines), la comparaison demeure valable.

4. SPÉCIFICITÉ DU CHÔMAGE DES FEMMES

Malgré certaines limites inhérentes aux données utilisées, trois éléments contribuant à l'explication de la spécificité du chômage des femmes devraient pouvoir être illustrés : leur responsabilité en regard des charges familiales, la perception sociale du rôle des femmes et les caractéristiques des emplois occupés par les femmes.

A. Poids des charges familiales

L'organisation sociale de la reproduction exerce une influence très grande sur divers aspects de la vie active des femmes, notamment sur son déroulement. Ainsi, afin de s'acquitter des tâches associées à leur rôle dans la famille, un grand nombre de femmes effectuent encore un retrait provisoire de l'activité. Cette particularité du chômage des femmes (retour en activité) se décèle à l'examen de la structure des stocks de chômeurs selon le sexe.

Tableau 1
Répartition (en %) des chômeurs selon la catégorie, par sexe.
Moyenne avril 1977-1978-1979-1980, Québec

Catégorie	Femmes		Hommes	
Occupés avant	46,6	(50 880)	60,3	(108 056)
Retour, -1 an	30,9	(33 761)	28,9	(51 869)
Retour 1-5 ans	11,9	(12 966)	6,9	(12 314)
Retour, +5 ans	5,1	(5 530)	0,8	(1,393)
Première entrée	5,6	(6 076)	3,2	(5 670)
Total	100,0	(109 213)	100,0	(179 302)

Note : À cause des arrondissements, la somme des pourcentages n'est pas nécessairement égale à 100 %.

Tableau 2
Importance relative selon le sexe et l'âge de la sous-catégorie «tenait la maison» dans l'ensemble des chômeurs qui étaient inactifs avant.
Moyenne avril 1977-1978-1979-1980, Québec

Femmes			
Âge	Chômeurs inactifs avant (1)	Chômeurs de la sous-catégorie «tenait la maison» (2)	Pourcentage (2) : (1) (3)
15-19 ans	12 424	2 035	16,4
20-24	13 770	4 575	33,2
25-34	13 664	7 625	55,8
35-44	8 215	4 661	56,7
45-54	7 229	3 613	50,0
55 et plus	3 031	1 733	57,2
Total	58 333	24 242	41,6
Hommes			
Total	71 246	1 674	2,3

Le tableau 1 montre en effet que bien que les retraits provisoires de l'activité⁴ ne soient pas exclusivement féminins (47,9 % des chômeurs féminins contre 36,6 % des chômeurs masculins), ils sont plus intenses chez les femmes et d'une durée plus longue. Cependant, ce qui semble spécifique aux femmes, c'est l'activité exercée durant cette période de retrait (ou avant d'entrer pour la première fois dans la population active). En effet, comme on le constate au tableau 2, 41,6 % des chômeuses qui étaient inactives auparavant déclarent qu'elles tenaient la maison avant de chercher un emploi contre à peine 2,3 % des chômeurs.

Ainsi, des périodes d'inactivité plus fréquentes et plus longues chez les chômeuses que chez les chômeurs, combinées à une activité spécifique aux femmes (tenir la maison), déclarée par plus de 40 % des chômeuses qui étaient inactives, permettent sans doute d'alléguer qu'il existe une part du chômage des femmes qui peut être attribuée à un modèle de vie active typiquement féminin, lequel serait redevable à leur rôle particulier au sein de la famille.

Une seconde particularité du chômage des femmes vis-à-vis de celui des hommes est l'importance de la démission comme raison de cessation d'emploi. En effet, comme le montre le tableau 3, dans l'ensemble les femmes risquent 2,6 fois plus souvent que les hommes de cesser un emploi à la suite d'une démission. Chez les deux sexes toutefois, la vulnérabilité à la démission est nettement plus forte chez les jeunes de moins de 25 ans que chez leurs aînés. Mais c'est chez les personnes de 25 ans et plus que le risque de cesser un emploi à la suite d'une démission accuse l'écart le plus prononcé entre les sexes, ce risque étant trois fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 3

Quotient de cessation d'emploi par démission selon le sexe et l'âge.
Moyenne avril 1977-1978-1979-1980, Québec

Sexe		Femmes		Hommes		
Âge	Démissions	Pop. occupée	Quotient (%)	Démissions	Pop. occupée	Quotient (%)
15-24 ans	2 076	278 500	0,75	1 128	305 600	0,37
25 et +	2 864	655 200	0,44	1 902	1 237 200	0,15
Total	4 940	933 700	0,53	3 030	1 542 800	0,20

4. Retrait de l'activité, au sens strict de l'EPA, ne veut pas dire que l'individu se considère inactif. Si au moment de l'enquête, il ne satisfait pas strictement aux deux critères de l'EPA, il est automatiquement classé inactif, par défaut, même s'il peut être désireux de travailler.

De plus, ainsi que le révèle le tableau 4, chez les femmes de 25 ans et plus, la majeure partie (92 %) des démissions conduisent à l'inactivité, contre moins de la moitié (45 %) des démissions masculines. Le passage à l'inactivité suite au licenciement est aussi 2 fois plus fréquent chez les femmes de 25 ans et plus que chez les hommes du même âge. La situation des jeunes présente des écarts nettement moindres entre les sexes⁵.

L'importance des démissions féminines tout autant que la fréquence de leur passage à l'inactivité suite à la cessation d'emploi (du moins chez les 25 ans et plus) suggèrent que les femmes cessent un emploi pour des raisons différentes de celles des hommes. En effet, l'examen comparatif des raisons de démission des chômeuses et des chômeurs permet de déceler aisément l'importance des charges familiales dans la vie active des femmes.

Au tableau 5, en plus de tenir compte du sexe, on distingue également deux groupes de chômeuses, à savoir celles qui indiquent «tenait la maison» avant le chômage et les autres chômeuses. Cette distinction vise à identifier un groupe de chômeuses chez qui la période d'inactivité, redevable à leur rôle dans la famille, ferait partie de ce qu'il est convenu d'appeler «un modèle féminin de vie active». Les autres chômeuses, parce qu'elles n'ont pas connu de période d'inactivité ou parce que leur activité avant de chercher un emploi était autre chose que de tenir la maison, peuvent constituer, d'une certaine manière, un groupe qui se rapproche plus de celui des hommes chômeurs.

Ainsi, parmi les démissionnaires, la démission pour obligations personnelles et familiales est nettement plus fréquente chez les deux groupes de femmes en chômage que chez les chômeurs (40,9 % et 19,7 % des démissions féminines contre seulement 5,5 % des démissions masculines). Près de la moitié des chômeuses démissionnaires qui déclaraient «tenir la maison» avant de chercher un emploi indiquent qu'elles avaient quitté leur emploi pour obligations personnelles et familiales. De ce fait, on peut alléguer que leur chômage est directement attribuable à un modèle féminin de vie active (retrait de l'activité pour assumer un rôle dans la famille).

Cependant, on remarque que les chômeuses du groupe II, qui ont été identifiées comme constituant un groupe plus comparable aux hommes chômeurs, invoquent elles aussi la démission pour obligations personnelles et familiales nettement plus souvent que les hommes (19,7 % contre 5,5 %). On constate donc que le poids des charges familiales qui est dévolu aux femmes ne se concrétise pas seulement par un modèle féminin de vie active. Sans se retirer du marché du travail (les chômeuses occupées avant) ou sans s'en retirer dans le but explicite de se consacrer uniquement au foyer (les autres chômeuses, groupe II), nombre de femmes démissionnent de leur emploi pour remplir des obligations personnelles et familiales. On peut penser que si cet emploi entre en conflit avec l'intégrité de l'unité familiale, c'est la femme qui démissionne plutôt que l'homme, puisque celui-ci a généralement plus à perdre en laissant son emploi (salaire plus élevé, emploi ayant un degré de responsabilité plus élevé).

5. Le chômage des jeunes constituant en soi un objet d'étude, je ne m'y attarderai pas plus longuement.

Tableau 4
Répartition (%) des cessations d'emploi selon la raison de cessation d'emploi et la
nouvelle situation vis-à-vis de l'activité, par sexe et âge.
Moyenne avril 1977-1978-1979-1980, Québec

Raison		Licenciement		Démission		
Situation	NC (0)	NI (0)	Cessations d'emploi	NC (0)	NI (0)	Cessations d'emploi
<u>Sexe/Âge</u>						
<u>Femmes</u>						
15-24	60,8 (2 976)	39,2 (1 921)	100,0 (4 897)	25,5 (529)	74,5 (1 547)	100,0 (2 076)
25 et +	54,5 (4 099)	45,5 (3 419)	100,0 (7 518)	8,2 (234)	91,8 (2 629)	100,0 (2 863)
Total	57,0 (7 075)	43,0 (5 340)	100,0 (12 415)	15,5 (763)	84,5 (4 176)	100,0 (4 939)
<u>Hommes</u>						
15-24	61,6 (4 764)	38,4 (2 972)	100,0 (7 836)	35,8 (404)	64,2 (724)	100,0 (1 128)
25 et +	78,3 (9 044)	21,7 (2 507)	100,0 (11 551)	55,0 (1 047)	45,0 (855)	100,0 (1 902)
Total	71,6 (13 808)	28,4 (5 479)	100,0 (19 287)	47,9 (1 451)	52,1 (1 579)	100,0 (3 030)

Note : Le sigle NC (0) désigne les nouveaux chômeurs, occupés auparavant, et le sigle NI (0) les nouveaux inactifs, occupés auparavant.

Tableau 5

Répartition (%) des démissionnaires selon la raison de démission par sexe, groupe de chômeuses^a et catégorie de chômeurs. Moyenne avril 1977-1978-1979-1980, Québec

Sexe et catégorie	Raison	Obligations personnelles et familiales	École	Maladie	Retraite	Autre	Total ^b
<u>Femmes</u>							
Groupe I	Retour -1 an	42,9 (2041)	1,8 (88)	21,4 (1020)	0,0 (-)	33,9 (1613)	100,0 (4762)
	Retour 1-5 ans	39,2 (2109)	0,0 (-)	17,2 (928)	1,4 (78)	42,2 (2272)	100,0 (5387)
	Total	40,9 (4150)	0,9 (88)	19,2 (1948)	0,8 (78)	38,3 (3885)	100,0 (10149)
Groupe II	Occ. avant	19,1 (2170)	2,5 (279)	13,5 (1537)	0,6 (73)	64,3 (7298)	100,0 (11357)
	Retour -1 an	17,0 (1620)	23,2 (2214)	26,6 (2535)	0,4 (38)	32,9 (3141)	100,0 (9548)
	Retour 1-5 ans	31,9 (856)	15,0 (403)	20,7 (555)	0,0 (-)	32,3 (866)	100,0 (2680)
	Total	19,7 (4646)	12,3 (2896)	19,6 (4627)	0,5 (110)	47,9 (11305)	100,0 (23585)
<u>HOMMES</u>							
	Occ. avant	4,7 (622)	6,5 (865)	14,2 (1883)	6,5 (869)	68,1 (9042)	100,0 (13281)
	Retour -1 an	6,5 (705)	31,6 (3440)	18,7 (2037)	2,3 (246)	40,9 (4442)	100,0 (10870)
	Retour 1-5 ans	5,5 (234)	21,1 (895)	41,5 (1757)	11,7 (496)	20,1 (853)	100,0 (4235)
	Total	5,5 (1561)	18,3 (5200)	20,0 (5677)	5,7 (1611)	50,5 (14337)	100,0 (28386)

a. Groupes de chômeuses : Groupe I - chômeuses qui indiquaient «tenait la maison»
Groupe II - les autres chômeuses.

b. À cause des arrondissements, la somme des pourcentages n'égale pas nécessairement 100,0.

B. Perception sociale du rôle des femmes

L'organisation sociale actuelle de la reproduction perpétue la notion que la place «naturelle» des femmes est au foyer. Aussi, sur le marché du travail, les femmes sont-elles considérées comme «travailleuses d'appoint».

Cet aspect de la situation des femmes sur le marché du travail est révélé au tableau précédent (tableau 5). En effet, si on ne tient compte que des chômeurs qui étaient occupés avant, donc qui ne démissionnent pas en vue d'un retrait de l'activité et qui cherchent toujours un travail, on constate que la démission pour obligations personnelles et familiales est invoquée quatre fois plus fréquemment par les femmes que par les hommes. Même quand elle poursuit une vie active continue, la femme reconnaît (ou on le lui indique) que c'est à elle d'assumer la bonne marche de la famille. Devant les difficultés de satisfaire à son double rôle, la femme démissionnera et se mettra en quête d'un emploi plus convenable.

De plus, on peut constater au tableau 6 que les femmes mariées, vivant avec leur conjoint, risquent d'être licenciées plus souvent que les hommes. Toutefois, les autres femmes encourent un risque moins élevé que les hommes.

Tableau 6

Quotient de cessation d'emploi par licenciement, selon le sexe, 25 ans et plus, travailleurs à plein temps. Moyenne avril 1977-1978-1979-1980, Québec

FEMMES						HOMMES		
Conjoint-mariée			Ensemble des femmes					
Licenc.	Pop. occ.	Q (%)	Licenc.	Pop. occ.	Q (%)	Licenc.	Pop. occ.	Q (%)
3 423	343 200	1,00	4 290	533 700	0,80	10 222	1 215 800	0,84

Ces résultats laissent perplexes. Est-ce la situation familiale des femmes ou les emplois qu'elles occupent en fonction d'une situation familiale donnée qui rend les femmes mariées, vivant avec leur conjoint, plus susceptibles d'être licenciées que les hommes et que les autres femmes ?

À partir des données présentées ici, on ne peut conclure de façon certaine. D'une part, le petit nombre de licenciements observés chez les autres femmes (867) ne permet sans doute pas d'affirmer que le risque de licenciement constaté chez elles (0,45) est exempt de biais. D'autre part, on ne peut sans doute pas rejeter l'hypothèse que la perception sociale du rôle des femmes exerce une influence sur le comportement des employeurs vis-à-vis du licenciement des femmes mariées. En effet, certaines études

traitant spécifiquement de ce sujet ont montré que cette perception sociale du rôle des femmes sur le marché du travail est bien intégrée par les employeurs. C'est cet aspect qu'a développé Tardy (1979 : 215), alléguant même que les employeurs utilisent à leur profit ce mythe de la travailleuse d'appoint : Beaucoup d'employeurs agissent comme si elles constituaient réellement une main-d'oeuvre d'appoint : ce sont donc les femmes qu'ils licencient les premières, sachant très bien que le mythe du travail d'appoint est suffisamment ancré dans l'ensemble de la population pour que ces licenciements ne soient pas interprétés comme de la discrimination».

Ainsi, en plus d'être un facteur responsable de la forte propension des femmes à la démission, le rôle attribué aux femmes au sein de la famille agirait aussi sur leur vulnérabilité au licenciement. Considérant que leur travail est secondaire parce que leur rôle principal est celui exercé au foyer et parce qu'elles peuvent compter sur un homme pour les faire vivre, les employeurs, adoptant cette image stéréotypée, hésiteraient moins à licencier les femmes mariées.

C. Caractéristiques des emplois occupés par les femmes

Les emplois qu'occupent une majorité de femmes se caractérisent par un faible niveau de qualification et de rémunération et par de faibles chances d'avancement. Des études ont montré que, indépendamment du sexe, les individus qui effectuent des emplois présentant ces caractéristiques démissionnent plus fréquemment que les autres. C'est ce qui expliquerait que les femmes démissionnent plus que les hommes même lorsque les raisons familiales ne sont pas en cause.

Afin de comparer à la situation des hommes une situation féminine dans laquelle le chômage ne serait pas lié, d'une façon ou d'une autre, aux charges familiales, le tableau 7 exclut de la répartition féminine les chômeuses qui indiquaient «tenait la maison» et celles qui ont démissionné pour obligations personnelles et familiales. Le stock de chômeuses qui subsiste à ces exclusions est comparé à celui des hommes chômeurs, pour voir leurs proportions respectives de démissions.

On constate que les chômeuses démissionnent encore plus fréquemment que les chômeurs, même lorsque les raisons familiales sont écartées, que ces femmes aient été occupées ou inactives avant le chômage. Ce n'est, de façon générale, qu'à des âges élevés que les hommes démissionnent plus que les femmes. Une standardisation des proportions selon l'âge montre toutefois que, globalement, les femmes en chômage ont été plus souvent démissionnaires que les hommes.

Tableau 7

Pourcentage de démission dans chaque catégorie de chômeurs, selon le sexe et l'âge.
(Excluant les femmes qui «tenaient la maison» et celles ayant démissionné par obligations personnelles et familiales). Moyenne avril 1977-1978-1979-1980, Québec

Sexe et âge	Catégorie	Occupé	Retour, -1 an	Retour, 1-5 ans
<u>Femmes</u> (sauf exclusions)				
	15-19 ans	21,1 (1670/7925)	56,4 (3210/5696)	33,2 (215/647)
	20-24 ans	22,5 (2668/11859)	34,8 (2003/5760)	55,7 (692/1243)
	25-34 ans	23,2 (2689/11605)	31,6 (1207/3817)	59,6 (505/848)
	35-44 ans	15,4 (915/5951)	33,3 (925/2774)	45,9 (118/257)
	45-54 ans	15,5 (978/6306)	19,2 (471/2451)	21,9 (116/529)
	55 et plus	13,7 (267/1945)	15,5 (113/731)	63,4 (180/284)
	Total	20,1 (9186/45590) (19,9)*	37,4 (7928/21223) (35,0)*	47,9 (1825/3808) (49,0)*
<u>Hommes</u>				
	15-19 ans	16,6 (2356/14201)	32,1 (3236/10085)	55,2 (733/1327)
	20-24 ans	15,5 (3711/23983)	25,8 (3135/12140)	26,3 (507/1929)
	25-34 ans	11,4 (3303/29037)	19,5 (2255/11539)	31,5 (1017/3230)
	35-44 ans	10,6 (1670/15727)	7,9 (382/4834)	34,3 (544/1586)
	45-54 ans	8,6 (910/10524)	17,7 (973/5508)	52,9 (843/1595)
	55 et plus	14,5 (1330/9180)	21,5 (890/4137)	38,1 (592/1557)
	Total	12,9 (13279/102652)	22,5 (10869/48244)	37,7 (4235/11224)

* Proportions standardisées selon l'âge, selon la méthode de la population-type.

Bien que les données dont on dispose ne permettent pas d'établir une relation directe avec les emplois occupés par les femmes, il apparaît que certaines caractéristiques des emplois féminins sont susceptibles d'être responsables de cette intensité des démissions féminines. Comme le fait remarquer Armstrong (s.d. :6), «... il est probable que les femmes retirent moins d'avantages que les hommes en s'enracinant dans leur emploi... et de plus, elles ont moins à gagner que les hommes à demeurer dans le même emploi. Les emplois des femmes et leur expérience de travail n'encouragent pas la stabilité dans l'emploi».

De plus, près de 20 % de la population féminine travaille à temps partiel et les femmes représentent plus de 70 % des travailleurs à temps partiel. Or, les conditions rattachées à ce genre de travail ne favorisent pas la continuité dans l'emploi : «Le plus souvent, les travailleuses à temps partiel n'ont pas ou peu de sécurité d'emploi. (...) ce sont des personnes qui quittent facilement le marché du travail car elles n'accumulent pas d'ancienneté et bénéficient rarement d'avantages sociaux» (Tram Van, 1980:132).

Cette instabilité du travail à temps partiel, qui affecte presque essentiellement les femmes, est mise en évidence dans le tableau 8, qui montre une vulnérabilité à la cessation d'emploi près de quatre fois plus forte dans le travail à temps partiel que dans le travail à plein temps, vulnérabilité plus forte au licenciement tout autant qu'à la démission.

Tableau 8

Quotient de cessation d'emploi par licenciement et démission,
selon le genre de travail, femmes de 25 ans et plus

	Nombre	Quotient (%)
<u>1. Plein temps</u>		
Population occupée	533 700	
Toutes cessations d'emploi	6 211	1,16
dont - licenciements	4 290	0,80
- démissions	1 594	0,30
<u>2. Temps partiel</u>		
Population occupée	121 700	
Toutes cessations d'emploi	5 477	4,50
dont - licenciements	3 227	2,65
- démissions	1 272	1,05

Note : Les quotients sont obtenus en divisant le nombre de cessations d'emploi par le nombre correspondant de personnes occupées.

Le travail à temps partiel est donc, en soi, un genre d'emploi précaire et instable. Comme ce sont surtout des femmes qui favorisent ce genre de travail à cause de sa flexibilité en regard des exigences de leur double rôle, ce sont elles qui paient sous forme de chômage les inconvénients de ce type d'embauche.

Soulignons que les hommes aussi subissent les inconvénients du travail à temps partiel (les données ne sont pas présentées ici à cause du petit nombre de cas observés, mais il appert que les résultats vont dans le même sens que ce qui est constaté chez les femmes). Cependant, l'impact sur l'ensemble de la population masculine est minime puisque moins de 2 % des hommes travaillent à temps partiel.

L'utilisation des micro-données de l'EPA a permis, malgré certaines limites, d'illustrer de façon concrète les diverses composantes de la spécificité du chômage féminin. Il apparaît alors qu'une partie du chômage des femmes est redevable à l'organisation sociale de la reproduction.

5. CONCLUSION

L'organisation sociale de la reproduction attribue aux femmes la majeure partie du travail effectué au foyer. Ce type d'organisation a des répercussions sur le déroulement de la vie active des femmes mais aussi sur leur statut de travailleuse et sur les caractéristiques des emplois occupés par une majorité de femmes. Une vision adéquate du chômage des femmes implique donc la prise en compte de ces éléments spécifiques et nécessite, de ce fait, de dépasser la définition du chômage utilisée dans l'EPA, axée essentiellement sur l'individu et son comportement face à l'emploi. Ainsi, en tenant compte de l'influence de la reproduction dans la vie des femmes, on a constaté que l'explication de la spécificité du chômage des femmes peut se décomposer selon trois niveaux. Le poids des charges familiales assumées par les femmes explique la proportion plus forte de chômeuses qui étaient inactives avant le chômage et une partie de l'intensité des démissions féminines. Il explique aussi que les femmes soient plus vulnérables à la démission et que leurs démissions aboutissent plus souvent à l'inactivité que celles des hommes. Le statut de travailleuses d'appoint que connaissent les femmes sur le marché du travail est aussi responsable d'une partie des démissions des chômeuses; il contribuerait sans doute à expliquer que les femmes mariées, vivant avec leur conjoint, risquent d'être licenciées plus souvent que les hommes. Enfin, les emplois occupés par les femmes, caractérisés par de faibles niveaux de qualification et de rémunération, sont à mettre en relation avec le fait que les femmes démissionnent plus que les hommes, même lorsque les raisons familiales ne sont pas en cause.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARMSTRONG, P., s.d. Women and unemployment. Institut canadien de recherches pour l'avancement de la femme, 22 p.
- BELLEMARE, Diane et Lise POULIN SIMON, 1983. Le plein emploi : Pourquoi ? Québec, Presses de l'Université du Québec, 273 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1978a. La condition économique des femmes au Québec. Québec, Éditeur officiel du Québec, 315 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1978b. Pour les Québécoises : égalité et indépendance. Québec, Éditeur officiel du Québec, 355 p.
- DANDURAND, Renée, 1981. «Famille du capitalisme et production des êtres humains». Sociologie et sociétés, 13, 2, 95-111.
- FARRAL, Kim, 1973. «Théories, concepts et mesure : relations entre les théories économiques et les concepts de l'enquête sur la population active». In Études des statistiques du travail. Ottawa, Statistique Canada, catalogue 72-207 F, 21-30.
- JOHNSON, Léo, 1973. Income, Disparity and Impoverishment in Canada since World War I. Toronto, New Hogtown Press.
- MEISSNER, M. et alii, 1975. «No Exit for Wives : Sexual Division of Labour and the Culmination of Household Demands». The Canadian Review of Sociology and Anthropology, 12, 4, 424-439.
- MOYNOT, Jean-Louis, 1978. «La force de travail féminine dans la production et la société». In La Condition Féminine, ouvrage collectif sous la direction du Centre d'études et de recherches marxistes. Paris, Éditions sociales, 131-184.
- STATISTIQUE CANADA, 1979. Les inactifs : leurs activités de recherche d'emploi et leur désir de travailler. Ottawa, Statistique Canada, Division de l'enquête sur la population active, Document de recherche no 21, 44 p.
- TARDY, Évelyne, 1979. L'emploi et le chômage des femmes dans la région Rhône-Alpes : la fin de l'idéologie du travail d'appoint. Montréal, Université de Montréal, Département de sociologie, thèse de doctorat, 477 p.
- TRAM VAN, Kim Chi, 1980. Étude sur les caractéristiques des travailleuses québécoises. Québec, Ministère du travail et de la main-d'oeuvre, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, Collection Études et Recherches, 219 p.

RÉSUMÉ - SUMMARY - RESUMEN

SAINT-PIERRE, Marie Hélène - SPÉCIFICITÉ DU CHÔMAGE DES FEMMES

On ne peut aborder le chômage des femmes comme celui des hommes, car la situation que connaissent les femmes au sein de la famille et sur le marché du travail leur est particulière. La critique de la définition du chômage utilisée dans l'enquête sur la population active du Canada a conduit à proposer une nouvelle vision du chômage des femmes qui tienne compte de la situation dialectique vécue par les femmes à cause de leur double implication, dans la sphère de la reproduction et dans celle de la production économique. Ainsi, la prise en compte de l'organisation sociale de la reproduction et de son prolongement sur l'intégration des femmes au marché du travail a permis d'expliquer la spécificité du chômage des femmes selon trois niveaux : le poids des charges familiales, la perception sociale du rôle des femmes et les caractéristiques des emplois qu'elles occupent.

SAINT-PIERRE, Marie Hélène - SPECIFICITY OF FEMALE UNEMPLOYMENT

Female unemployment should not be tackled in the same way as male unemployment because women's situation within the family and in the labor market is different. The author proposes a new vision of female unemployment, taking into account the dialectical situation experienced by women because of their double role, in the sphere of reproduction as well as in the sphere of economic production. This has led to a three-level explanation of the specificity of female unemployment : the family burden, the social perception of women's role, and the characteristics of the jobs women engage in.

SAINT-PIERRE, Marie Hélène - CARÁCTER ESPECÍFICO DE LA DESOCUPACIÓN DE LAS MUJERES

No podemos abordar el tema de desocupación de las mujeres como el de los hombres, dado que la situación que conocen las mujeres tanto en el seno de la familia como en el mercado de trabajo le es particular. La crítica de la definición de la desocupación empleada en la encuesta sobre la población activa de Canada condujo a proponer una nueva visión de la desocupación de las mujeres, la cual tiene en cuenta la situación dialéctica vivida por las mismas a causa de su doble implicación, tanto en la esfera de la reproducción como en la de la producción económica. Es así que el hecho de tener en cuenta la organización social de las mujeres en el mercado de trabajo ha permitido explicar el carácter específico de la desocupación de las mujeres según tres niveles : el peso de las cargas familiares, la percepción social del rol de las mujeres y las características de los empleos que desempeñan.